



## Motions intersyndicales lues au Comité technique ministériel du 07 juillet 2016

Paris, le 07 juillet 2016

Madame la Secrétaire Générale,

Une fois n'est pas coutume, mais l'enjeu est de taille, aussi permettez qu'avant l'exercice attendu des déclarations liminaires des Organisations syndicales (OS) siégeant à ce présent CTM et à la demande concertée et unanime de ces dernières, l'Alliance du Trèfle, vous donne lecture de deux motions unanimement adoptées lors du dernier CA de l'ASMA.

### Motion 1 adoptée au CA de l'ASMA du 29 juin 2016

« Les membres du Conseil syndical de l'ASMA, réunis le 29 juin 2016, demandent aux Secrétaires généraux des organisations syndicales de porter la demande suivante dans les instances du MAAF et auprès des interlocuteurs adéquats :

- > ils partent du constat que la subvention allouée à l'ASMA n'a pas augmenté depuis au moins 10 ans ;
- > l'ASMA répond à une demande croissante des agents et est contrainte de refuser l'accès de ses activités à de plus en plus d'agents et leur famille ;
- > l'ASMA prend en charge un nombre important d'agents non titulaires du MAAF ou sur son budget d'établissement et de retraites, parfois en grande précarité ;
- > l'ASMA ne peut plus faire face à cet accroissement d'activités sans diminuer son fonds de roulement et mettre en péril son avenir.

**l'ASMA demande donc au MAAF une revalorisation conséquente de la subvention.** »

### Motion 2 adoptée au CA de l'ASMA du 29 juin 2016

« Les membres du CA de l'ASMA, réunis le 30 juin, tiennent à rappeler au MAAF qu'il convient de distinguer les moyens attribués à l'activité syndicale de ceux attribués à l'Action sociale.

**En conséquence, ils demandent à l'Administration de mettre à la disposition de l'ASMA des Autorisations spéciales d'absence (ASA) spécifiques pour son action sociale, sur la base du document présenté par les organisations syndicales au CT-AS du 23 juin 2016, afin d'assurer les moyens nécessaires à son fonctionnement.** »